

Séance du 11 avril 2013

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Dominique COUDRY, excusé. Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, arrivé à 20h45 ne participe pas aux trois premières délibérations.

Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 30 janvier 2013.

1. CAGB : transfert de parcelles

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de 6 parcelles entre la CAGB et la commune d'Auxon-Dessus telles que définies dans la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du 14 février 2013.

pour : 8/8

2. Devis pour réfection de chaussée

Monsieur le Maire propose d'inscrire en dépense de fonctionnement au budget 2013 les travaux de réfection de deux rues et soumet les devis proposés par l'entreprise KOLLY :

- 767.47 € TTC rue du Frêne
- 8 210.30 € TTC rue de la Fontaine

Après étude, le Conseil Municipal approuve ces devis.

pour : 8/8

3. Devis pour création de caniveau

Monsieur le Maire propose d'inscrire en dépense d'investissement au budget Assainissement 2013 les travaux de création de caniveau avec pose de tuyau et création de regard + grille en fonte en bordure de voirie (Grande rue côté Mamirolle), et soumet le devis proposé par l'entreprise KOLLY d'un montant de 3989.86 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis.

pour : 8/8

4. Salle de convivialité : devis pour installation de meubles de cuisine

Monsieur le Maire propose d'inscrire en dépense d'investissement au budget 2013 les travaux de fabrication et d'installation de meubles pour la cuisine de la salle de convivialité et soumet le devis proposé par la société Agencement Bois :

- meubles 1357.75 € HT
 - supports verres 239.25 € HT
- soit un total de 1910.01 € TTC pose comprise

Après étude, le Conseil Municipal approuve ces devis.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 1

5. STEP : contrat de maintenance

Le Conseil Municipal décide de reconduire avec la société SCIRPE le contrat de maintenance pour le fonctionnement de la STEP (montant annuel de 3882.21 € TTC).

pour : 9/9

6. Comptes de gestion 2012

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2012 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

pour : 9/9

7. Comptes administratifs 2012

Président de séance : Mr Wilfried QUICHANTE

Le Conseil Municipal délibère, hors la présence du Maire, et vote les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS. Il constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2012 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de 34 147.42 €

Investissement : déficit de 15 758.18 €

Budget Assainissement :

Fonctionnement : excédent de 1 303.99 €

Investissement : excédent de 716.78 €

Budget CCAS :

Fonctionnement : déficit de 480.05 €

pour : 8/8

8. Affectation des résultats

Budget CCAS

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 315.07 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 315.07 € au compte R002

Budget Assainissement

Résultat de clôture en fonctionnement 13 076.36 €

Résultat de clôture en investissement : 48 872.74 €

Restes à réaliser néant

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement de 48 872.74 € au compte R001 et l'excédent de fonctionnement de 13 076.36 € au compte R002

Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : + 56 930.89 €

Besoin de financement :

Résultat de clôture en investissement : - 18 174.58 € (à reporter en D001)

Restes à réaliser : dépenses : - 15 803.48 €

Restes à réaliser : recettes : 4 000.00 €

Résultat : - 29 978.06 €

Considérant que le besoin de financement est de 29 978.06 €, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 29 978.06 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 26 952.83 € au compte R002

pour : 9/9

9. Taxes locales 2013

Le Conseil Municipal décide voter les taxes locales sans augmentation par rapport à l'année précédente :

taxe habitation : 11.63 %

taxe foncière sur le bâti : 15.07 %

taxe foncière sur le non bâti : 14.92 %

pour : 9/9

10. Budgets primitifs 2013

Le Conseil Municipal approuve et vote les budgets primitifs 2013 présentés comme suit :

CCAS

fonctionnement :

dépenses 1000.00 €

recettes 1000.00 €

ASSAINISSEMENT

fonctionnement :

dépenses 14 410 €

recettes 26 790 €

investissement :

dépenses 5 949 €

recettes 55 572 €

COMMUNE

fonctionnement :

dépenses 76 862.00 €

recettes 106 277.00 €

investissement :

dépenses 46 933.48 €

recettes 46 934.00 €

pour : 9/9

INFORMATIONS

- Vide grenier organisé par l'Amicale de Mamirolle le 5 mai. Les habitants vont être prévenus par affichettes dans les boîtes à lettres. Comme chaque année, un arrêté interdisant la circulation (sauf urgence) sera pris pour la journée.
- Un accord de principe a été donné à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT pour l'acquisition d'une bande de terrain longeant sa propriété. Une délibération sera prise après la validation du PLU.

Rappel :

Il est demandé aux habitants qui ne l'auraient pas encore fait, d'apposer leurs nom et prénom sur leur boîte aux lettres. Le numéro du logement doit également être visible.

Vu pour être affiché le 12 avril 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER